

(N<sup>o</sup> 33.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1868-1869.

---

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1869.

(Voir les N<sup>os</sup> 102 et 179 de la Chambre des Représentants, session 1867-1868.)

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES ,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de quinze millions cinq cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit francs (15,525,198 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 25 février 1869.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) ED. DE MOOR.  
VANHUMBÉCK.*

(2)

## Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1869.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>					
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	} 555,600 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	271,400 »	»		
3	Matériel . . . . .	50,000 »	»		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	6,000 »	»		
5	Frais de route et de séjour . . . . .	7,500 »	»		
<b>CHAPITRE II.</b>					
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>					
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	267,400 »	»	} 3,554,050 »	
7	— Matériel . . . . .	5,250 »	»		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	759,400 »	»		
9	— Matériel . . . . .	24,000 »	»		
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	1,560,900 »	1,900 »		
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	943,500 »	2,000 »		
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>					
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel . . . . .	20,500 »	4,253 »		
13	— Matériel . . . . .	2,000 »	»		
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	42,500 »	»		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	3,540 »	»		
<b>CHAPITRE IV.</b>					
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	700,000 »	»	} 724,608 »	
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	15,500 »	11,408 »		
<b>CHAPITRE V.</b>					
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>					
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	35,000 »	60,000 »	95,000 »	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	220,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	23,500 »	»	262,500 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois. . . . .	14,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles . . . . .	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	1,500 »	»	41,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	3,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	318,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures. . . . .	4,250,000 »	»	
50	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . . .	469,000 »	256,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	69,356 »	»	5,510,067 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	
33	Culte sraélite ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	300 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . .	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses. . . . .	50,000 »	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>				
58	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays . . . . .	160,000 »	»	
59	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé ad-joint à ce secrétaire. . . . .	12,000 »	»	660,000 »
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .	200,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PRISONS.			
	<i>Section 1<sup>re</sup>. — Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .	1,500,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus . . . . .	34,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens. . . . .	50,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	724,000 »	2,500 »	
50	Frais d'impression et de bureau. . . . .	10,000 »	10,000 »	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	155,000 »	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Continuation des travaux de construction . . . . .	»	100,000 »	
53	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement des constructions ou construction d'une prison militaire et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai . . .	»	482,000 »	4,202,500 »
54	Maison de sûreté de Tongres. — Agrandissement . . . . .	»	70,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	26,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	1,000,000 »	»	
57	Gratifications aux détenus . . . . .	150,000 »	»	
58	Frais d'impressions et de bureau . . . . .	5,000 »	3,000 »	
59	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés . . . . .	88,000 »	»	

( 6 )

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	<b>FRAIS DE POLICE.</b>			
60	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE .</b>	<b>14,472,657 »</b>	<b>1,052,541 »</b>	<b>15,525,198 »</b>